



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE**

Papeete, le 17 janvier 2012

INFORMATION MEDIAS

Mise en place du Conseil supérieur de la fonction publique communale

Le Conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française (CSFPC) s'est réuni pour la première fois le mardi 17 janvier 2012.

Composé de vingt membres titulaires dont dix représentants des communes et dix représentants des organisations syndicales (cf. annexe), **le CSFPC est une instance consultative centrale dans la mise en place de la fonction publique communale, car il est obligatoirement saisi pour avis par le haut-commissaire :**

- sur tout projet de statut particulier ;
- sur tout projet de loi et de texte réglementaire relatif à la fonction publique communale ;
- sur le programme annuel de formation élaboré par le centre de gestion et de formation.

Outre ces missions consultatives, le conseil peut procéder à toute étude sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel communal.

Le conseil supérieur sera donc à l'avenir **le lieu privilégié de dialogue social entre les maires et les représentants du personnel communal.**

Lors de la séance du 17 janvier 2012, M. Cyril TETUANUI, maire de Tumaraa, a été élu président du Conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française.

Au cours de cette réunion, M. Richard DIDIER, Haut-Commissaire de la République, a également saisi le conseil supérieur en urgence sur treize projets de textes relatifs aux statuts des fonctionnaires, au temps de travail, à la rémunération, à la formation et à l'aptitude physique. Cette urgence, qui restreint de trois à un mois le délai dont dispose le conseil supérieur pour rendre son avis, est motivée par la nécessité de mettre en œuvre rapidement cette réforme alors que les projets de textes ont déjà été examinés et validés par un groupe de travail au sein duquel les élus communaux et les organisations syndicales étaient représentés.

Le CSFPC devra donc rendre un avis sur ces textes au plus tard le 17 février 2012. Après prise en compte des observations du CSFPC, le Haut-Commissaire publiera les arrêtés au cours du mois de mars 2012 afin qu'ils puissent entrer en vigueur au 1^{er} mai 2012. Les communes disposeront ainsi d'un délai afin de se préparer.

A compter du 1^{er} mai 2012, les agents recrutés sur des emplois permanents dans les communes polynésiennes seront donc exclusivement des fonctionnaires.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Composition du Conseil supérieur de la fonction publique communale

Membres à voix délibérative :

➤ Représentants de la commune :

- M. Frédéric RIVETA, maire de Rurutu (suppléant : M. Damas UTIA, maire de Rimatara)
- M. Ronald TUMAHAI, maire de Punaauia (suppléant : M. Jean-Claude CLARK, 1^{er} adjoint au maire de Papeete)
- Mme Béatrix LUCAS, maire de Taiarapu Est,
- M. Philip SCHYLE, maire de Arue (suppléant : M. Clarentz VERNAUDON, maire de Taiarapu Ouest)
- Mme Béatrice VERNAUDON, maire de Pirae (suppléant : M. Laurent ROHI, 1^{er} adjoint au maire de Punaauia)
- M. Joseph KAIHA, maire de Ua Pou (suppléant : M. Etienne TEHAAMOANA, maire de Hiva Oa)
- M. Cyril TETUANUI, maire de Tumaraa (suppléant : M. Félix FAATAU, maire de Huahine)
- M. Gaston TONG SANG, maire de Bora Bora (suppléant : Mme Sylviane TEROOATEA, maire d'Uturoa)
- M. Raymond TEKURIO, maire de Hikueru (suppléant : Mme Suzanne BUTCHER, maire de Hao)
- Mme Teapehu TINIRAU, maire de Takaroa (suppléant : M. Heimanu PURUE-DOMINGO, 1^{er} adjoint au maire de Takaroa)

➤ Représentants des organisations syndicales :

- ✓ *Représentants de la Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie/Force ouvrière*
 - M. Hugo GARBUTT (suppléant : Mme Corina VIRAU)
 - M. Manutea VAIRAAROA (suppléant : Mme Temaire CHAVEY)
 - M. Raphaël WHOLER (suppléant : M. Jean-Paul Y-FOUC)
 - M. Albert TETOHU (suppléant : Mme Rémuna LO SAM KEOU)
- ✓ *Représentants la confédération A TI'A I MUA*
 - M. Jean-Eudes FILIATRE (suppléant : M. ROBEN TEATUA)
 - M. Benjamin ORA (suppléant : Mme Francesca LUCAS)
- ✓ *Représentant la confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP)*
 - M. Samuel TAVAEARII (suppléant : M. Nicolas MAUDIER)
 - M. Léon HAREHOE (suppléant : M. Vito AH YUN)
- ✓ *Représentant la confédération syndicale OTAHI*
 - Mme Liliane TERII (suppléant : M. Manarii GATIEN)
- ✓ *Représentant la confédération syndicale O OE TE RIMA*
 - M. Teva LABASTE (suppléant : M Robert UEVA)

Membre à voix délibérative :

Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française ou son représentant

Secrétariat :

Centre de gestion et de formation

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr